



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents :

Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.

Mesdames CHEDRU Dominique, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, ORTA GOMES Ludivine et POULTIER Sabrina.

Étaient absents et excusés :

Messieurs BOUXIN Jean-Michel et DENEUFVE David.

Mesdames AUGER Emilie, FAGOT Ornella, RÉVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Madame AUGER Emilie donne pouvoir à Monsieur CARLIÈRE Frédéric.

Monsieur DENEUFVE David donne pouvoir à Monsieur FLEURY Philippe.

Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.

Madame VANIER Pascaline donne pouvoir à Madame LEBER Sophie.

Secrétaire de séance :

Monsieur FLEURY Philippe.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Question n° 1 : Désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales

Conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le cas échéant l'article L.290-1 ou L.290-2, le Conseil Municipal doit élire **7 délégués et 4 suppléants**,

Une liste de membres est soumise au vote : « Goderville – Continuons ensemble »

Délégués :

Frédéric CARLIÈRE

Pascaline VANIER

Philippe FLEURY

Sophie LEBER

Jean-Luc MARTINEZ

Sabrina POULTIER

Patrice PASQUET

Suppléants :

Odile IFTISSEN

Antoine BAYARD

Bernadette COZIC

Jean-Michel BOUXIN

Après dépouillement des bulletins,

Nombre de votants :

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés :

Sièges à pourvoir : 7 délégués et 4 suppléants

Sont PROCLAMES ELUS :Délégués :

Frédéric CARLIÈRE

Pascaline VANIER

Philippe FLEURY

Sophie LEBER

Jean-Luc MARTINEZ

Sabrina POULTIER

Patrice PASQUET

Suppléants :

Odile IFTISSEN

Antoine BAYARD

Bernadette COZIC

Jean-Michel BOUXIN

Question n° 2 : Désignation des représentants aux commissions communautaires

La Communauté de Communes Campagne de Caux a transmis la liste des commissions le 27 mai dernier. Il convient de nommer pour chacune d'entre elles, **un titulaire et un suppléant issus du tableau des Conseillers Municipaux ;**

Après avoir soumis les commissions et en avoir délibéré,

	COMMISSIONS	NOM DU TITULAIRE	NOM DU SUPPLEANT
01	Bâtiment / Travaux	Jean-Luc MARTINEZ	Olivier VASSEUR
02	Voirie	Jean-Luc MARTINEZ	Olivier VASSEUR
03	Finances / Ressources Humaines (Uniquement les Conseillers Communautaires)	Philippe FLEURY	Sabrina POULTIER
04	Eau / Assainissement	Philippe FLEURY	Antoine BAYARD
05	GEPU / GEMAPI	Philippe FLEURY	Patrice PASQUET
06	Petite Enfance / Enfance Jeunesse / France Service	Géraldine RÉVET	Odile IFTISSEN
07	Rudologie	Jean-Luc MARTINEZ	Sabrina POULTIER
08	Urbanisme / Aménagement foncier	Philippe FLEURY	Antoine BAYARD
09	Développement Économique Mobilité	Jean-Luc MARTINEZ	Bernadette COZIC
10	Tourisme et culture	Pascaline VANIER	Stéphanie COURSAULT

Question n° 3 : Déclassement et désaffectation de la parcelle AD 193

Monsieur le Maire expose géographiquement la parcelle concernée via le plan cadastral de la parcelle cadastrée section AD 193 située au 42 rue Gustave Flaubert. Il précise que le terrain concerné appartient actuellement au domaine public communal en raison de son affectation à usage public et qu'il n'est plus affecté à l'usage direct du public ni à un service public et qu'un constat d'huissier a été effectué le 11 mai 2026 par Maître Angélique NOEL, commissaire de justice associé de la SELARL NOEL NICODEME.

Les conseillers municipaux décident de constater la désaffectation du terrain cadastré section AD 193, d'une superficie de 1 455 m², situé au 42 rue Gustave Flaubert et de prononcer le déclassement de ce bien du domaine public communal et son incorporation dans le domaine privé de la commune. Monsieur le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Question n° 4 : Cession de la parcelle AD 193

Monsieur le Maire expose que par la lettre d'intérêt en date du 17 mars 2026, par CITYZEN PROMOTION, le promoteur s'est positionné pour acquérir ladite parcelle, sise au 42 rue Gustave Flaubert, aux fins d'y construire un ensemble collectif de 30 à 35 logements sociaux pour un montant de 178 000 € TTC et FAI inclus. Il est précisé que le service des Domaines a été consulté le 5 septembre 2025 et le 29 avril 2026 pour établir le prix des cessions.

Les conseillers municipaux décident l'aliénation du terrain cadastré AD193, autorisent l'aliénation de l'immeuble susmentionné à la société CITYZEN PROMOTION ou toute société que cette dernière pourra se substituer, selon la procédure légale applicable et approuvent le projet de construction d'un ensemble collectif par la société CITYZEN PROMOTION. Les élus cèdent la parcelle d'une superficie d'environ 1 455 m² issue de la parcelle de plus grande importance cadastrée sur la commune de Goderville, section AD numéro 191, au profit de la société dénommée CITYZEN PROMOTION, au prix de **153 000€ TTC**, située au 42 rue Gustave Flaubert, avec une partie des places de stationnement publiques situées au droit du projet, soit 350 m² de superficie, au prix de **25 000€ TTC**. Il est précisé que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur ;

Question n° 5 : Régularisation du titre de propriété de la parcelle AH 146

La commune a pour projet de céder le terrain dit « de l'ancienne école des garçons » ayant ensuite été affecté à usage de crèche et depuis démolie, au profit du bailleur social dénommé SEMINOR. Le terrain est situé 4 rue Saint François. Lors de la constitution du dossier d'usage, le notaire en charge de la vente, Me Charles DUPIF, a constaté une erreur formelle. En effet, cherchant le titre de propriété de la commune, il est apparu qu'aux termes d'un acte administratif du 22 février 1996, cette dernière avait vendu au profit de l'Office Public d'Aménagement et de Construction du Département de la Seine Maritime aujourd'hui dénommé Habitat 76, la totalité de la parcelle alors cadastrée section A numéro 534. A la lecture de cet acte administratif, il apparaît sans aucun doute, notamment à travers les paragraphes « Mitoyenneté » et « Servitude » que la vente ne portait que sur une partie de la parcelle A numéro 534. Or, il a été omis de procéder préalablement à une division cadastrale. Par suite, la totalité de la propriété de la parcelle a été transférée à l'OPAC. Devant cette erreur formelle manifeste, Maître Charles DUPIF a pris contact avec le notaire de Habitat76, Me MAURER, notaire à ROUEN, afin d'envisager la signature d'un acte rectificatif. La société HABITAT 76 et son notaire ont également constaté et reconnu cette erreur formelle et consenti à sa rectification. Un géomètre, est alors intervenu afin de procéder au bornage de la parcelle restant appartenant à la commune de Goderville. Par suite de cette division, et conformément au document d'arpentage d'ores et déjà publié au service de la publicité foncière, la parcelle restant la propriété de la commune de Goderville est désormais identifiée sous les références cadastrales suivantes :

Section AH numéro 186 pour 00ha 15a 42ca et section AH numéro 187 pour 00ha 00a 30ca.

Monsieur le Maire est autorisé à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir et notamment à intervenir à tout acte authentique à recevoir par notaire ; acte permettant de rectifier/corriger l'erreur formelle réalisée aux termes de l'acte administratif du 22 février 1996 et de publier au service de la publicité foncière la propriété incontestable de la commune de Goderville sur les parcelles cadastrées section AH numéros 186 et 187. Il est précisé que les frais liés à cette régularisation seront réglés par moitié entre la commune et HABITAT76.

Question n° 6 : Convention de répartition des missions d'entretien du pôle multimodal avec la Communauté de Communes Campagne de Caux

Monsieur le Maire informe qu'afin d'assurer le bon fonctionnement et l'entretien du pôle multimodal situé rue Emile Bénard - 76110 GODERVILLE -, il est nécessaire de clarifier les responsabilités respectives de la Communauté de Communes et celles de la Mairie.

Responsabilités qui n'ont pas été définies en amont du marché.

La convention de répartition des missions d'entretien a pour objectifs de :

- Garantir la propreté et la salubrité des lieux ;
- Assurer la sécurité des usagers ;
- Maintenir les équipements et aménagements en bon état ;
- Préserver la qualité paysagère et l'attractivité du site

Selon cette convention :

- La commune prendrait à sa charge l'entretien courant et la propreté ainsi que l'entretien des espaces verts et des sanitaires publics,
- La Communauté de Communes serait responsable de la maintenance technique des équipements, de l'entretien des mobiliers urbains et des boiseries, ainsi que des gros travaux et renouvellements nécessaires.

Question n° 7 : Révision du taux de la taxe d'aménagement

Il est institué à compter du 1^{er} janvier 2027, **un taux de 6%** sur l'ensemble du territoire communal.

Question n° 8 : Révision des tarifs pour le centre multisports de juillet 2026

A compter du 06 juillet 2026, les tarifs sont approuvés, selon le tableau qui suit :

	Quotient familial	0 à 350	351 à 550	551 à 750	+ 751 à 1 000	1 001 à 1 500	1 501 à 2 000	+ 2 000
Enfants domiciliés à Goderville	Garderie matin	1€	1€	1€	1€	1€	1€	1€
	Journée sans restauration sur place	4.00€	5.00€	6.00€	7.00€	8.00€	9.00€	10.00€
	Journée complète avec restauration sur place à la charge des familles.	5.00€	6.00€	7.00€	8.00 €	9.00€	10.00€	11.00€
	Demi-journée sans restauration sur place	2,00€	2,50€	3.00€	3.50€	4.00€	4.50€	5.00€
	Demi-journée complète avec possibilité de restauration sur place à la charge des familles.	3,00€	3.50€	4,00€	4.50 €	5.00€	5.50€	6.00€
	Journée du vendredi avec sortie	6.00€	8.00€	10.00€	12.00€	14.00€	16.00€	18.00€

Enfants non domiciliés à Goderville mais scolarisés dans les écoles publiques de la commune + enfants du personnel	Garderie matin	2€	2€	2€	2€	2€	2€	2€
	Journée sans restauration sur place	5.00€	6.00€	7.00€	8.00€	9.00€	10.00€	11.00€
	Journée complète avec restauration sur place à la charge des familles.	6.00€	7.00€	8.00€	9.00 €	10.00€	11.00€	12.00€
	Demi-journée sans restauration sur place	3.00€	3.50€	4.00€	4.50 €	5.00€	5.50€	6.00€
	Demi-journée complète avec possibilité de restauration sur place à la charge des familles.	4.00€	4.50€	5.00€	5.50 €	6.00€	6.50€	7.00€
	Journée du vendredi avec sortie	7.00€	9.00€	11.00€	13.00€	15.00€	17.00€	19.00€

Question n° 9 : Révision des tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire 2026-2027

A compter du 1^{er} septembre 2026, les tarifs sont approuvés, selon le tableau qui suit :

	Tarifs selon Quotient Familial de la CAF 0 à 350	Tarifs selon Quotient Familial de la CAF 351 à 550	Tarif selon Quotient Familial de la CAF A partir de 551
Enfants domiciliés dans la commune	0.91€	1.12€	3.81€
Enfants domiciliés hors commune*	0.95€	1.19€	4.01€
Enfants domiciliés dans la commune et ayant un PAI et obligeant les parents à fournir un panier repas	0.91€	0.91€	0.91€
Enfants domiciliés hors commune* et ayant un PAI et obligeant les parents à fournir un panier repas	0.95€	0.95€	0.95€
Personnel Education Nationale	6.17€	6.17€	6.17€
Personnel communal	4.37€	4.37€	4.37€

*sont exclus de ces tarifs les élèves "ULIS"

Question n° 10 : Révision des tarifs de garderie scolaire pour l'année scolaire 2026-2027

A compter du 1^{er} septembre 2026, les tarifs sont approuvés, selon le tableau qui suit :

	Tarifs Enfants domiciliés dans la commune	Tarifs Enfants domiciliés hors commune*
Garderie matin (7h30 à 8h30)	1.25€	1.35€
Garderie soir (16h15 à 17h30)	1.56€	1.66€
Garderie soir (17h30 à 18h30)	1.56€	1.66€
Retard au-delà de 18h30	Quart d'heure : 15.00€	Quart d'heure : 15.00€

*sont exclus de ces tarifs les élèves "ULIS".

Question n° 11 : Tarification des spectacles de la saison culturelle 2026-2027

Les tarifs suivants sont votés, au titre de la saison culturelle 2026-2027, comme suit :

- Tarif enfant de **5 euros** pour les **mineurs âgés de 2 à 12 ans**, sur présentation d'un justificatif d'identité, à tous les spectacles.

La gratuité sera accordée pour les mineurs âgés de moins de 2 ans.

- Tarif adulte à partir de **13 ans**, de **10 ou 15 euros**, selon le spectacle, défini comme suit :

Compagnies et Spectacles	Tarification Adulte	Tarification Enfant
MIB MUSIC 76 Ouverture de saison	10.00€	5.00€
Compagnie Corinthe Les Misérables	15.00€	5.00€
Les K-Barrés Le Père Noël est une ordure	10.00 €	5.00€
Orchestre d'Harmonie de Lillebonne Le Petit Prince	10.00 €	5.00€
Martine FONTAINE 50 ans ma nouvelle adolescence	15.00€	5.00€
Cie Mine de Rien Pot	10.00€	5.00€
Francky Prose Magic Comedy Club	15.00 €	5.00€
Bonne idée Tribute Concert 100% Goldman	15.00€	5.00€
ZPND Agency Les 3 petits cochons	10.00€	5.00€
Cie de l'Ephémère Un château en héritage	10.00€	5.00€
Nicolas DRINCOURT et Ching-Hsuan WANG Concert aux chandelles	15.00€	5.00€

- La gratuité sera accordée sous réserve des conditions suivantes :
 - Pour les invités conviés par la Compagnie en représentation : **un maximum de 5 places par spectacle et par Compagnie.**
 - Pour les associations Godervillaises (dans le cadre d'une tombola ou d'un loto) : **un maximum de 2 places par an et par association.**
 - Pour les animations préparées par la commune (lot offert dans le cadre du jeu d'Halloween et de Pâques) : **un maximum de 2 places par an et par jeu.**

Question n° 12 : Demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime pour l'acquisition d'un drapeau commémoratif

- Acquisition d'un drapeau ancien combattant : acquisition d'un drapeau commémoratif

Devis « SOCIETE DUPAS » pour l'acquisition : 1 135.00 € HT

MONTANT TOTAL : 1 135.00 € HT

Taux de participation sollicité : 30% soit 340.50 €

Reste à charge pour la commune : **794.50 €**

Question n° 13 : Location d'une partie d'un bâtiment communal (espace de stockage) à la société Prestiges Automobiles

Monsieur le Maire rappelle que la société « Jeeh Pneus » a dénoncé son bail de location à la date du 28 février 2026 et que conformément à la délibération n°7 en date du 03 février 2026, le local de stockage pouvait être remis en location au 1^{er} avril 2026.

Monsieur HENRARD, gestionnaire de la société « Prestige Automobiles » a soumis sa candidature aux fins de louer le local de stockage, tout en réalisant les travaux d'aménagement suivants :

- Autorisation de démolition de la construction en briques vétuste,
- Autorisation de démolition de la construction attenante au pignon du hangar,
- Autorisation de la pose d'un nouveau portail à l'actuel emplacement,
- Autorisation du goudronnage de l'allée desservant tous les bâtiments des ateliers,
- Autorisation d'occuper l'espace extérieur comme encadré en rouge sur le plan ci-joint.

Les travaux sont validés en l'état tout en précisant que le montant du loyer sera de **590 € mensuels** avec dépôt de garantie du même montant et que **quatre mois de loyers seront offerts dès la signature du bail commercial en compensation des travaux réalisés sur site.**

L'Office Notarial « Notaires Seine Estuaire de Goderville » est chargé de la gérance du bien.

Monsieur Olivier VASSEUR demande ce qui va être stocké. L'édile lui répond des voitures.

Question n° 14 : Décision Modificative n°1/2026

FONCTIONNEMENT – ajustement de crédits

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
615221 (011) : Entretien, réparations bâtiments publics	-3 000,00		
62268 (011) : Autres honoraires, conseils	-3 000,00		
6618 (66) : Intérêts des autres dettes	6 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Question n° 15 : Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2026

Emplois permanents à temps complet :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	
		01/01/25	01/09/26
Filière administrative			
Attaché	Attaché	1	1
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1
Rédacteur territorial	Rédacteur	1	0
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	0
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif	1	1
Filière technique			
Technicien territorial	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	1
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	0
	Adjoint technique	11	11

Filière sanitaire et sociale Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé Principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	01/01/25 2	01/09/26 2
Filière sportive Educateur des Activités Physiques Sportives	Educateur des activités physiques sportives principales 1 ^{ère} classe	01/01/25 1	01/09/26 1

Emplois permanents à temps non complet :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service	
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique	1 à raison de 15 h hebdomadaires	1

Question n° 16 : Recrutement de trois emplois saisonniers : éducateurs pour le centre multisports

Trois emplois non permanents sont créés pour le mois de juillet 2026, comme suit :

- 2 relevant du grade d'opérateur dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} :
IB 371 IM 369
- 1 éducateur territorial des APS dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} :
IB401 IM 376

Deux agents contractuels sont recrutés pour la période du 03 au 24 juillet 2026 et un autre est recruté du 06 au 24 juillet 2026, tous les trois à temps complet pour effectuer l'encadrement des mineurs dans le cadre du centre multisports.

Question n° 17 : Recrutement d'un emploi saisonnier : agent polyvalent pour le service technique

Un emploi non permanent est créé à compter du 1^{er} juillet 2026, sur le grade d'adjoint technique (service technique) dont la durée hebdomadaire de service serait à temps complet pour effectuer les missions d'agent communal polyvalent (entretien des espaces verts, gestion de la propreté urbaine et aide à l'installation technique des manifestations estivales) pour une durée maximale de six mois sur une période de douze mois.

Question n° 18 : Recrutement d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité : secrétariat

Un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif est créé pour effectuer les missions de secrétariat de la Mairie suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 21.34/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2026 pour une durée maximale de douze mois sur une période de dix-huit mois.

Question n° 19 : Recrutement de deux emplois pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente de recrutement de fonctionnaires : agent d'entretien des bâtiments communaux et agent du service éducation

Les recrutements de deux agents contractuels, sur les emplois permanents sur le grade d'adjoint technique, relevant tous deux de la catégorie C, sont autorisés pour effectuer les missions :

- D'agent d'entretien des bâtiments communaux dont la durée hebdomadaire est à déterminer ;
- De surveillance du temps méridien et de la garderie, en plus de l'entretien des écoles dont la durée hebdomadaire est à déterminer en fonction des besoins des services (nombre d'inscrits à la garderie et au restaurant scolaire).

Tous deux pour une durée déterminée d'un an.

Questions diverses et communications :

Programme de l'été 2026 :

26.06.26 à partir de 16h30 : kermesse des écoles

03.07.26 à 20h00 : cinéma plein air sur le parking de la Ficelle

30.07.26 de 17h00 à 23h00 : marché nocturne et feu d'artifice à 22h30 au complexe sportif

27.08.26 de 17h00 à 23h00 : marché nocturne

05.09.26 de 9h30 à 17h30 : forum des associations à La Ficelle

Sans autre question ni remarque, la séance a été levée à 19h30 heures.

Extraits de délibérations adressés en version dématérialisée via ACTES

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 104

- ✓ Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 105

- ✓ Désignation des délégués des conseils municipaux pour les commissions communautaires

QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 106

- ✓ Désaffectation et déclassement de la parcelle AD 193 : 42 rue Gustave Flaubert

QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 107 à 108

- ✓ Cession à l'amiable et alinéation de la parcelle AD 193 : 42 rue Gustave Flaubert

QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 109 à 110

- ✓ Régularisation du titre de propriété de la parcelle AH 146 : 4 rue Saint François

QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 111

- ✓ Répartition des missions d'entretien du pôle multimodal avec la Communauté de Communes

QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 112

- ✓ Révision de la taxe d'aménagement au 1^{er} janvier 2027

QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 113 à 114

- ✓ Révision des tarifs du centre multisports au 6 juillet 2026

QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 115

- ✓ Révisions des tarifs du restaurant scolaire au 1^{er} septembre 2026

QUESTION N° 10 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 116

- ✓ Révision des tarifs de garderie scolaire au 1^{er} septembre 2026

QUESTION N° 11 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 117 à 118

- ✓ Tarification des billets de spectacles pour la saison culturelle 2026-2027

QUESTION N° 12 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 119

- ✓ Demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime

QUESTION N° 13 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 120

- ✓ Fixation du tarif de location de l'entrepôt de stockage aux ateliers municipaux

QUESTION N° 14 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 121

- ✓ Décision Modificative n°1/2026

QUESTION N° 15 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 122 à 123

- ✓ Modification du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2026

QUESTION N° 16 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 124

- ✓ Créations d'emplois non permanents pour le centre multisports de juillet 2026

QUESTION N° 17 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 125

- ✓ Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité en qualité d'agent technique polyvalent

QUESTION N° 18 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 126

- ✓ Création d'un emploi non permanent pour le secrétariat de la Mairie

QUESTION N° 19 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 127

- ✓ Recrutement de deux agents contractuels sur des emplois permanents pour l'entretien des bâtiments communaux et la surveillance des services municipaux facultatifs dans les écoles

Signature du secrétaire de séance
Signature du Maire